



Envoi par recommandé  
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)  
(lieu, date)

**Objet :** contestation facture de régularisation n° (n° de facture) du (date) – index erronés

**Référence :** (numéro de facture/ référence dossier contentieux)

**Numéro de client :**

Madame, Monsieur,

J'ai reçu, en date du (date de réception de facture), la facture dont les données sont reprises dans l'objet ci-dessus. Le montant dû, à savoir XXX € (indiquer le montant) me paraît anormalement élevé/anormalement bas (choisir la proposition correcte).

Les index utilisés dans la facture sont erronés. Vous trouverez en pièce jointe une photo des index indiqués par mon compteur gaz/électricité (choisir l'énergie) en date du (date de la photo). Cette date est confirmée par le journal du jour qui apparaît sur la photo des index (cela permet de prouver que la photo n'a pas été faite plus tôt).

Par conséquent, les index utilisés dans la facture ne sont pas corrects.

Dans ces conditions, je vous demande de transmettre les index corrigés au gestionnaire de réseau afin d'établir une nouvelle facture de régularisation.

Dans l'attente de votre réaction, (choisir la proposition qui convient)

- je paie ce jour la partie non contestée de la facture, à savoir XXX € (montant), et ce sous toute réserve de mes droits.

OU

- je suspends le paiement de la facture erronée. Je paierai le montant dû dès réception de la facture corrigée.

Ce courrier ne constitue en aucun cas une reconnaissance qui pourrait diminuer mes droits ou augmenter mes obligations.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)  
(signature)

**Avertissement :** La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.

Energie Info Wallonie  
Rue du Lombard 8/2 • B-5000 Namur (Belgique)  
info@energieinfowallonie.be  
081/24.70.10

[www.energieinfowallonie.be](http://www.energieinfowallonie.be)